

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Tombé

AMENDEMENT

N° I-CF816

présenté par
M. Fabien Roussel et M. Dufrègne

ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de maintenir le montant de la taxe (TATFNB) notifié aux Chambres d'agriculture pour 2020 à hauteur du montant de la taxe notifié pour 2019 et de garantir ainsi leurs moyens.